

## Communiqué de presse

### Du 23 février au 25 mars 2024 : Participez à l'enquête publique sur le projet de réaménagement du carrefour de la Malmedonne de la RN10

Le projet de réaménagement du carrefour de la Malmedonne sur la RN10 est situé à l'intersection de trois communes de Saint-Quentin-en-Yvelines : Coignières, Maurepas et la Verrière. Il a pour objectifs d'assurer la fluidité du trafic sur la RN10 actuellement saturée aux heures de pointe, de créer de nouvelles liaisons entre les RN10, RD13 et RD213 pour améliorer la desserte locale, notamment celle du nouveau pôle gare de La Verrière et surtout d'améliorer la lisibilité du carrefour pour sécuriser les conditions de déplacement de l'ensemble des usagers (usagers motorisés, piétons, cyclistes).



Fluidifier  
le trafic  
sur la RN10



Faciliter les  
correspondances  
entre les différents  
modes de transport



Développer  
l'usage des modes actifs  
(marche à pieds, vélo...)



Améliorer  
le cadre de vie



Accompagner  
le développement des projets  
urbains du secteur

© 2024 Yvelines

Dans ce cadre, le projet prévoit les aménagements suivants :

- La dénivellation partielle (enfouissement) de la RN10 sur plusieurs centaines de mètres,
- La réalisation d'un barreau de liaison entre la RD13 et la RD213 avec la réalisation d'un pont au-dessus de la RN10,
- La mise en place de deux carrefours à feux de part et d'autre de la RN10,
- La création de deux contre-allées au nord du carrefour,
- La réalisation d'aménagements pour les modes actifs (piétons et cycles) : traversées piétonnes au niveau des carrefours, réalisation aménagements cyclables au nord de la RN10 et sur la partie ouest du futur pont et connexion avec le réseau cyclable existant.

Après une concertation publique qui s'est tenue en 2019, l'enquête publique constitue une nouvelle étape de participation du public, avant la poursuite des études de conception détaillée du projet.

**Du 23 février au 25 mars 2024, les habitants, riverains, acteurs du territoire et usagers de la route sont invités à participer à l'enquête publique afin d'exprimer leurs avis et remarques sur le projet.**

L'enquête publique est menée sous l'égide d'un commissaire enquêteur qui est chargé de s'assurer de la bonne information du public, du bon déroulement de la procédure et de recueillir les observations du public. A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet de réaménagement du carrefour de la Malmedonne sera décidée par le Préfet des Yvelines.

Pour vous informer, rendez-vous sur <https://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enquete-publique-a1668.html>

### Les modalités de participation :

#### Où consulter le dossier d'enquête publique ?

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, est mis à la disposition du public :

- dans les mairies de **Coignières, Maurepas et la Verrière** aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur le site de registre dématérialisé : [www.registrenumerique.fr/amenagement-carrefourmalmedonne](http://www.registrenumerique.fr/amenagement-carrefourmalmedonne)
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la **préfecture des Yvelines** (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h30.

#### Comment donner son avis ?

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé : [www.registrenumerique.fr/amenagement-carrefourmalmedonne](http://www.registrenumerique.fr/amenagement-carrefourmalmedonne)
- par mail à l'adresse suivante : [amenagement-carrefour-malmedonne@mail.registrenumerique.fr](mailto:amenagement-carrefour-malmedonne@mail.registrenumerique.fr)
- en écrivant dans les registres papier mis à disposition dans chacune des mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture
- en envoyant des contributions écrites par voie postale au commissaire enquêteur domicilié à la **mairie de Maurepas**, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

#### Les permanences du commissaire enquêteur en mairie :

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les mairies concernées, aux jours et heures suivants :

- **Mairie de Coignières** (Place de l'Église Saint-Germain-d'Auxerre) : Vendredi 23 février 2024 de 8h30 à 12h00
- **Mairie de Maurepas** (1 place Charles-de-Gaulle) : Samedi 02 mars 2024 de 9h00 à 12h30 et Lundi 25 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- **Mairie de La Verrière** (2 avenue des Noës) : Vendredi 15 mars 2024 de 8h30 à 12h00

#### Contact presse :

- **La Direction des routes d'Île-de-France :**  
[helene.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.lambert@developpement-durable.gouv.fr) / 06 61 55 47 49
- **Saint-Quentin-en-Yvelines :**  
[marie.aubazac@sqy.fr](mailto:marie.aubazac@sqy.fr) / 06 50 86 28 89
- **Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris :**  
[Pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:Pref-presse@paris.gouv.fr) / 01 82 52 40 25